



## Legataire universel et heritage des grands-parents pour enfants lésés

Par **Moustache123**, le 27/02/2025 à 18:07

**Bonjour,**

Mon frère a désigné comme légataire universel sa compagne de qq mois pdt le covid. Entre autres pb, ma question est : est-ce que l'héritage de nos parents (donc grands-parents de mes nièces) échappe également aux enfants de mon frère ?

**Merci**

Par **janus2fr**, le 28/02/2025 à 07:16

Bonjour,

Difficile à comprendre, pouvez-vous développer ?

Votre frère est-il décédé ?

Par **Isadore**, le 28/02/2025 à 07:19

Bonjour,

Vos nièces sont héritières réservataires de votre frère, elles auront forcément droit à une part d'héritage si elles la réclament.

Sauf si votre frère est décédé avant vos parents ou a renoncé à leur succession, vos nièces ne sont pas héritières de vos parents. Donc testament de votre frère ou non leur succession leur "échapperait".

Et si elles sont héritières en représentation de votre frère, le testament dudit frère n'y changera rien.

Par **Rambotte**, le 28/02/2025 à 18:38

Bonjour.

[quote]

Donc ses enfants à elle n'ont rien à voir là dedans ?[/quote]

Je ne lis pas qu'on parle des enfants de la compagne. On ne parle que des enfants du frère de Moustache, qui sont donc ses nièces.

**Si vos parents meurent en premier :**

Les héritiers sont vous et votre frère. L'héritage de vos parents échappe donc à vos nièces.

Ensuite au décès de votre frère, il s'agit de l'héritage de votre frère. La personne est légataire universelle, et les nièces peuvent agir en réduction du legs universel pour obtenir chacune 1/3 du patrimoine de leur père (qui contient la part héritée des grands-parents, encore qu'elle aura pu être vendue, et l'argent dépensé).

**Votre frère meurt avant vos parents :**

La personne est légataire universelle, et les nièces peuvent agir en réduction du legs universel pour obtenir chacune 1/3 du patrimoine de leur père.

Puis au décès de vos parents, vos nièces héritent en représentation de leur père décédé, en même temps que vous. La légataire universelle n'est pas concernée.